

Note relative à la soutenance de thèse dématérialisée

Cadre Légal

Arrêté du 21 avril 2020 relatif au doctorat ainsi qu'aux modalités de présentation des travaux par un candidat dans le cadre d'une habilitation à diriger des recherches.

Article 1. « [...] la soutenance de thèse peut s'effectuer par tout moyen de télécommunication permettant l'identification des membres du jury et du doctorant et leur participation effective. L'autorisation de soutenir à distance est donnée pour le doctorant par le chef d'établissement, après accord du directeur de thèse.

Les moyens techniques mis en œuvre s'efforcent de s'assurer la publicité des débats. La confidentialité des délibérations du jury doit être garantie ».

Article 3. « [...] Les dispositions du présent arrêté sont applicables [...] aux soutenances [...] qui interviennent entre le 13 mars 2020 et le 1^{er} octobre 2020 ».

L'organisation d'une soutenance par voie totalement dématérialisée est strictement limitée à la situation actuelle de crise sanitaire liée au Covid-19.

La soutenance de thèse dématérialisée fait l'objet d'une demande sur papier libre adressée et envoyée par mail à M. le Président de l'UPPA, avec copie à Mme la VP Recherche et à la direction de l'Ecole Doctorale. L'autorisation de soutenance est accordée par M. le Président de l'UPPA.

Moyens techniques pour la soutenance

Avant la soutenance, il est nécessaire de réserver deux visioconférences, l'une où le doctorant, les membres du jury et le public éventuel se retrouveront pour la soutenance et la décision finale, l'autre pour la délibération des membres du jury. Le public éventuel devra couper sa caméra et son micro durant toute la soutenance de thèse et l'annonce de la décision finale.

Les visio-conférences se feront si possible via l'un des outils approuvés par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour :

1. Visioconférence via le Pont Aquitain (faire un Ticket UPPA pour cela)
2. Rendez Vous (service de l'outil national Renater)
<https://rendez-vous.renater.fr/home/>
3. Visioconférence via RenaVisio (service de l'outil national Renater)
<https://renavisio.renater.fr/>

En cas d'utilisation d'un autre moyen technique, merci de vérifier auprès de la Direction du Numérique que l'outil est suffisamment sécurisé.

Il est vivement conseillé de procéder à un test préalable de connexion.

Avant la soutenance

- Le dossier de soutenance usuel est remis au/à la directeur(trice) de thèse par voie électronique une semaine avant la soutenance.
- Une attestation pour chaque membre du jury, autorisant le président de jury à signer, seul et en son nom, les documents officiels, est jointe au dossier de soutenance.
- Avant la soutenance, une concertation a lieu entre les membres du jury pour désigner le président de jury. Le directeur de thèse transmet alors le dossier de soutenance de thèse au président, ainsi que les formulaires d'attestation aux autres membres du jury.

La soutenance

- Avant le début de l'exposé du candidat, le président du jury vérifie son identité, ainsi que celle des autres membres du jury.
- Le président du jury est garant du bon déroulement de la soutenance, et produit un rapport technique de séance (moyens techniques de connexion, incidents éventuels). Il établit ce rapport technique sur papier libre et le signe.
- Après l'exposé du candidat et les échanges avec le jury, les membres du jury se retirent de la visio-conférence afin de garantir la confidentialité de leurs débats. Ils se retrouvent pour leurs délibérations sur un deuxième lien de visio-conférence communiqué uniquement aux membres du jury. Le président élabore le rapport de soutenance en concertation avec les membres du jury (autres que le directeur de thèse).
- Une fois le rapport de soutenance établi, les membres du jury se reconnectent sur le premier lien de visio-conférence où ils retrouvent le doctorant et le public éventuel. Le président de jury annonce la décision finale.

A l'issue de la soutenance

- Chaque membre du jury remplit et signe l'attestation autorisant le président de jury à signer seul et en son nom les documents officiels. Ces attestations devront être transmises au président du jury à l'issue de la soutenance, par messagerie électronique.
- Le président de jury signe en intégralité les documents de soutenance (PV de soutenance, Rapport de soutenance, Avis du jury sur la reproduction de la thèse).
- Le président de jury renvoie les documents de soutenance à l'Ecole Doctorale, ainsi que le rapport technique et les attestations des membres du jury, le tout par voie électronique dans les 8 jours suivant la soutenance.
- Le président de jury renvoie les documents de soutenance et son rapport technique à l'Ecole Doctorale par voie postale, dès que possible.
- Les autres membres du jury transmettent leur attestation originale par courrier adressé à l'Ecole Doctorale, dès que possible.
- Les attestations individuelles et le rapport technique seront conservés dans le dossier du nouveau docteur à l'Ecole Doctorale, au même titre que le dossier de soutenance.

La transmission de ces documents conditionne la possibilité de délivrer une attestation de réussite au diplôme.

ECOLE DOCTORALE SCIENCES SOCIALES ET HUMANITÉS (ED481)

UPPA / Bâtiment DEG

Avenue du Doyen Poplawski

BP 1633

F-64016 PAU CEDEX

ECOLE DOCTORALE SCIENCES SOCIALES ET HUMANITÉS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**(A fournir lors d'une soutenance de thèse organisée de façon dématérialisée
dans le cadre de la crise sanitaire COVID19)**

Procédure exceptionnelle voir <https://ed-ssh.univ-pau.fr/>

Je soussigné(e) M/Mme :

Autorise le président de jury M/Mme :

A signer seul et en mon nom les documents administratifs liés à la soutenance de M/Mme :

.....

Ayant lieu par visio-conférence le :

Ceci à titre exceptionnel et dérogatoire, suite à l'impossibilité d'assister en présentiel à cette soutenance, en raison de la crise sanitaire Covid19.

Toutefois je déclare avoir assisté par la voie de la visioconférence à cette même soutenance.

Pour faire valoir ce que de droit,

Date :

Signature :

Document à retourner au président de jury par mail à l'issue de la soutenance, ainsi que par voie postale à l'Ecole Doctorale ED 481 dès que possible :

ECOLE DOCTORALE SCIENCES SOCIALES ET HUMANITÉS
UPPA / Bâtiment DEG
Avenue du Doyen Poplawski
BP 1633
F-64016 PAU CEDEX



ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES SOCIALES ET HUMANITÉS

RAPPORT TECHNIQUE DE SÉANCE

*A remplir par le Président de jury
pour une soutenance de thèse entièrement dématérialisée*

Je soussigné(e) M/Mme :

Président du jury de soutenance de thèse de M/Mme :
.....

Ayant eu lieu le :

Moyen technique utilisé pour la soutenance :
.....
.....
.....

Incidents éventuels :
.....
.....
.....

Pour faire valoir ce que de droit,

Date :

Signature :

Document à retourner l'École Doctorale ED 481 par mail à l'issue de la soutenance, ainsi que par voie postale dès que possible à :

ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES SOCIALES ET HUMANITÉS
UPPA / Bâtiment DEG
Avenue du Doyen Poplawski
BP 1633
F-64016 PAU CEDEX